



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 avril 2026
Convocation du : 3 avril 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le onze avril à 09h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Martine HENNEBELLE pouvoir à Fatima MAMERI, Christophe LECOEUICHE pouvoir à Grégory PICKEU, Sabine LELEU pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Cyrielle DEBAVELAERE pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Michel PLOUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sarah FÉVRIER

DE26_058

ADMINISTRATION MUNICIPALE
CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS
ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Autorisation - Approbation

En application des dispositions du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions consultatives paritaires et aux Conseils de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, il appartient au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord d'assurer le secrétariat et le fonctionnement du Conseil de discipline de recours, instance d'appel pour les agents contractuels territoriaux de la région Hauts de France.

Le Conseil de discipline de recours comprend en nombre égal des représentants du personnel et des représentants des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Les représentants des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics se répartissent de la façon suivante : un conseiller régional, deux conseillers départementaux, des membres des conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants et des Maires des communes de moins de 20 000 habitants.

Afin de permettre aux responsables du Centre de Gestion d'établir la liste des élus membres du Conseil de Discipline de Recours pour les agents contractuels, il y a lieu de désigner l'élu de notre commune.

L'élection de ce membre se déroulera dans les conditions fixées par l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de proposer leur candidat pour la désignation du représentant au Conseil de Discipline de recours des agents contractuels.

Candidature :

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :** Mme Martine DUBREU

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'élire le représentant du Conseil Municipal au Conseil de Discipline de Recours des agents contractuels.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 26 voix pour

- 9 abstentions :
Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER,
Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie
DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

Par conséquent, est désignée pour siéger au sein du Conseil de Discipline de
Recours : Mme Martine DUBREU

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Sarah FÉVRIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS